



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 883 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles d'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'impact négatif des démenagements de classes à effectifs réduits sur les élèves;

CONSIDÉRANT QUE, selon un article du Journal de Montréal, un minimum de 132 écoles au Québec doivent être agrandies;

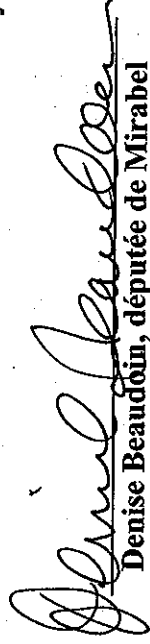
CONSIDÉRANT QU'il y a un manque d'organisation des ressources déjà disponibles dans les écoles;

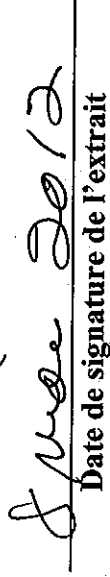
CONSIDÉRANT QUE les sommes considérables accordées par le gouvernement du Québec pour les services aux enfants handicapés et/ou présentant des troubles d'apprentissage pourraient être utilisées de façon à mieux cibler les besoins de ces enfants, incluant le transport;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, parents du Québec concernés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assurer une stabilité aux enfants handicapés et/ou présentant des troubles d'apprentissage. Que ceux-ci soient intégrés dans leur école de quartier et/ou dans une classe spéciale, tout en faisant en sorte que les sommes allouées pour eux soient dépensées d'une façon plus adéquate à leurs besoins.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Denise Beaudoin, députée de Mirabel


Date de signature de l'extrait